

## Comité syndical du 13 avril 2018

### DELIBERATION N° 18-014

**Objet :** Convention avec l'Université Numérique Paris Ile-de-France (UNIF) pour l'accompagnement au développement des usages numériques

Le treize avril deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
<b>5 AVR. 2018</b>	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
<b>19 AVR. 2018</b>	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
<b>19 AVR. 2018</b>		
	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT
	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
Publication ou notification :	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
<b>19 AVR. 2018</b>	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 18-014,

Après en avoir délibéré :

**APPROUVER** le projet de convention avec l'Université numérique Paris Ile de France (UNIF) pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

**APPROUVER** une subvention à l'UNIF d'un montant maximum de 100 000 € répartie sur 2018 et 2019 ;

**DIRE** que dans le cadre de cette convention, des moyens matériels et humains mis à disposition par le Syndicat pourront faire l'objet de valorisations ;

**M'AUTORISER** à signer ladite convention constitutive ;

**CHARGE** le Président et le Directeur général, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert

Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

